

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2014

Artikel: Vers un "splitting" volontaire d'UBS? : Amendes salées, pression réglementaire et interventions politiques conduisent UBS à esquisser un nouveau modèle d'affaires
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers un «splitting» volontaire d'UBS?

Amendes salées, pression réglementaire et interventions politiques conduisent UBS à esquisser un nouveau modèle d'affaires

Jean-Pierre Ghelfi - 07 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24642>

Déjà abondamment traitées dans ce journal (par exemple [DP 1981](#) et [DP 1991](#)), les affaires bancaires ne vont pas nous quitter de sitôt. Relevons dans le désordre les événements intervenus ces derniers temps.

La Finma (l'autorité suisse de surveillance des marchés financiers) a décidé d'imposer à UBS et Credit Suisse une augmentation de leurs fonds propres pour couvrir les coûts de différents litiges. La Finma n'a même pas pris la peine de publier un communiqué à ce sujet.

On en est ainsi réduit à imaginer que sont prises en compte d'éventuelles et futures pénalités imposées par les régulateurs britannique et américain concernant les enquêtes en relation avec les manipulations du Libor et celles sur devises. Ainsi, aux Etats-Unis, les deux géants de la titrisation des prêts immobiliers (Fannie Mae et Freddie Mac) ont déposé ou vont déposer des plaintes civiles contre une dizaine de grandes banques (dont UBS et Credit Suisse) pour des centaines de millions de dollars de pertes consécutives aux manipulations du Libor, en dépit du fait qu'UBS s'est déjà acquittée d'une amende de 1,4 milliard de dollars prononcée par le Département de la

justice américain.

UBS? Un *hedge fund*!

Début novembre, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a laissé entendre que le «*ratio de levier*» des deux grandes banques devrait être relevé pour que leur situation soit «*sûre*». Le *ratio* en question s'applique au rapport entre les fonds propres d'une banque et son endettement.

En 2008, au moment de la crise des *subprimes*, UBS, par exemple, avait un *ratio* de 2%. Ce qui signifie que les montants qu'elle avait empruntés étaient cinquante fois supérieurs à ses fonds propres (le coût de l'argent emprunté - les intérêts - est sensiblement inférieur aux coûts des fonds propres - les dividendes). Constatation qui avait conduit un professeur de l'Institut bancaire et financier de l'Université de Zurich à dire que UBS n'était plus une banque, mais un *hedge fund*!

Dans le cadre des décisions relatives aux banques trop grandes pour faire faillite (*too big to fail*), ce *ratio* doit être porté à un peu plus de 4% d'ici à 2018. Un pourcentage à notre sens insuffisant pour obliger les grandes banques, dans la durée, à adopter des comportements plus raisonnables - ou moins

spéculatifs. La position adoptée par la cheffe du département fédéral des finances va donc dans la bonne direction.

Le sujet le plus intéressant figure dans le dernier [rapport trimestriel](#) d'UBS, diffusé le 29 octobre. Ce rapport fait état de travaux et de réflexions pour créer une nouvelle filiale d'UBS en Suisse, qui engloberait les relations avec les clients et les entreprises, ainsi que la gestion de fortune: «*UBS intends to establish a new banking subsidiary of UBS AG in Switzerland. The scope of this potential future subsidiary's business is still being determined, but we would currently expect it to include our Retail & Corporate business division and likely the Swiss-booked business within our Wealth Management business division.*» Cette annonce est mentionnée dans le chapitre relatif à la problématique *too big to fail*.

Bêtes à chagrins

L'objectif de ce projet est de séparer les activités qui ne comportent en principe pas de risques majeurs de celles qui ont un caractère nettement plus spéculatif (la banque d'affaires, ou *investment bank*) et qui sont à l'origine de dizaines de milliards de pertes depuis 2008, et qui continuent d'être des bêtes à chagrins.

Les intentions sont une chose, leur réalisation une autre. Une nouvelle filiale d'UBS en Suisse ne devrait pas l'être seulement sur le papier. Il faudrait en fait la séparer complètement et la rendre indépendante de l'actuelle UBS. Elle devrait donc disposer de ses propres organes de direction et d'un capital social propre, de manière à ce que son fonctionnement ne soit pas compromis si l'autre entité d'UBS était entraînée dans une nouvelle crise financière.

Sous réserve des modalités pratiques qui sont encore en discussion avec la Finma, les deux futures UBS pourraient cesser d'être considérées comme des banques trop grandes pour faire faillite. A relever que ce schéma correspond dans les grandes lignes aux interventions déposées aux Chambres fédérales par le [PS](#) et par l'[UDC](#) pour que les deux grandes banques ne présentent plus à l'avenir de risque systémique et donc que leur sauvetage éventuel ne se fasse pas sur le dos des contribuables.

Capables d'évoluer?

Si l'on observe la manière dont est traitée la question des grandes banques comportant un risque systémique (d'où leur qualification de *too big to fail*), on voit que hormis la question de l'augmentation de leurs fonds propres et celle du *ratio* d'endettement, qui figurent dans les recommandations dites de Bâle III, les mesures que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne ont prises ou envisagent de prendre sont loin d'être homogènes.

La solution esquissée par UBS en Suisse pourrait en fait être appliquée aussi dans d'autres pays. Le risque systémique que représente UBS dans ses structures actuelles pourrait être réduit ou supprimé, ce qui se traduirait sans doute par un allègement du poids et des contraintes de la surveillance bancaire consacrée spécifiquement aux grandes banques.

Ces différentes considérations permettent de tirer deux conclusions provisoires.

La première est que les amendes salées, passées et futures, infligées aux grandes banques pour sanctionner leurs comportements irresponsables au cours de la première décennie de ce siècle sont une excellente manière de les contraindre à revoir leur modèle d'affaires. La hausse de la pression réglementaire va aussi dans ce sens.

La seconde est que la seule porte de sortie pour que la finance retrouve un comportement raisonnable, durable et ne faisant pas courir des risques démentiels aux économies et à l'ensemble des populations, est d'en revenir, sous une forme ou une autre, au concept de la [loi Glass-Steagall](#) de 1933 qui imposait une stricte séparation entre les activités de banque de dépôt et de banque d'affaires, grâce à laquelle les pays développés n'ont pas connu de crise financière sérieuse pendant près de 70 ans.

En tirera-t-on une troisième conclusion, celle que même les banquiers, du moins certains d'entre eux, sont capables d'évoluer?

Concurrence fiscale et imposition des entreprises

Les finances publiques de la Confédération, des cantons et des communes sont menacées

Lucien Erard - 05 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24636>

La Suisse devra modifier sa législation sur l'harmonisation fiscale afin d'obliger les

cantons à imposer les bénéfices des *holdings*, des sociétés de domicile et des sociétés mixtes

au même taux que les entreprises suisses. Personne ne croit plus qu'on puisse